

[A propos d'EthicsPoint](#)

[Signalements – Questions Fréquemment Posées \(FAQ\)](#)

[Sécurité et confidentialité des signalements](#)

[Conseils et bonnes pratiques](#)

A propos d'EthicsPoint

Qu'est-ce qu'EthicsPoint ?

EthicsPoint est une société tierce indépendante proposant des systèmes sécurisés et confidentiels par téléphone et par internet, permettant de signaler toute situation qui pourrait constituer un manquement au Code de conduite en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) de Linxens ou à ses politiques afférentes ou aux lois et réglementations applicables à Linxens dans le cadre de ses activités.

Pourquoi avons-nous besoin d'un système tel que celui d'EthicsPoint ?

- Linxens exerce ses activités de manière équitable, transparente et responsable, dans le respect de la loi et de la réglementation applicables à ses activités, conformément aux règles les plus exigeantes en matière de professionnalisme, de transparence, d'intégrité et d'éthique.
- A cet égard, Linxens s'engage à développer une culture d'ouverture et d'intégrité, en vertu de laquelle toute personne ayant connaissance d'une pratique ou d'un comportement susceptible de constituer une faute professionnelle ou un comportement abusif est invitée à le signaler en toute bonne foi et sans crainte de représailles.

Signalements – Questions Fréquemment Posées (FAQ)

Puis-je faire un signalement par Internet ou par téléphone ?

Oui, grâce à EthicsPoint, vous avez la possibilité d'effectuer un signalement confidentiel et anonyme soit en appelant le numéro de la ligne d'assistance téléphonique du pays concerné (la « **Ligne Ethique** »), soit sur le site Internet EthicsPoint (la « **Plateforme dédiée** »). N'hésitez pas à consulter la Politique en matière de recueil de signalements et de traitement des alertes pour obtenir de plus amples informations à ce sujet.

Quel type de situations dois-je signaler ?

Le système EthicsPoint est conçu pour permettre aux salariés, fournisseurs, clients et autres parties prenantes (les « **Lanceurs d'Alertes** ») de signaler toute situation qui pourrait constituer

un manquement au Code de conduite en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises de Linxens ou à ses politiques afférentes ou aux lois et réglementations applicables à Linxens dans le cadre de ses activités.

Les faits, informations ou documents, quel que soit leur support or leur forme, couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret de la relation avocat/client ne peuvent être collectés via la Ligne Ethique ou la Plateforme dédiée.

Les préoccupations concernant une menace immédiate de dommages corporels ou de dommages matériels ne doivent pas être signalées via le système EthicsPoint. En cas d'urgence, veuillez contacter les services de secours de votre localité.

Si j'ai connaissance d'un manquement, pourquoi ne pas simplement en faire part à mon responsable, au responsable de la sécurité ou aux ressources humaines et leur laisser le soin de s'en occuper ?

Si vous êtes témoin d'un comportement qui vous paraît constituer un manquement au Code de conduite RSE de Linxens et/ou à ses politiques afférentes ou à toute réglementation applicable, nous comptons sur vous pour le signaler. En principe, vous devez signaler tout problème à votre direction locale, à un représentant des Ressources Humaines et/ou au Directeur de la Conformité. Nous reconnaissons toutefois qu'il peut exister des situations dans lesquelles vous pouvez ne pas vous sentir à l'aise avec cette modalité. C'est précisément pour ce type de situations que nous nous avons mis en place le système EthicsPoint. Nous préférons que vous effectuiez un signalement de manière anonyme plutôt que de conserver ces informations pour vous.

Pourquoi signaler ce dont j'ai connaissance ? Quels avantages puis-je en retirer ?

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement positif, et ce droit s'accompagne du devoir d'agir de manière conforme à l'éthique et d'avertir les personnes compétentes si quelqu'un ne se conduit pas correctement. En travaillant ensemble, nous pouvons entretenir un environnement sain et productif. Une faute professionnelle peut menacer la pérennité de toute une entreprise.

La direction souhaite-t-elle vraiment que je signale ce dont j'ai connaissance ?

Absolument. C'est même une nécessité. Vous savez ce qui se passe dans l'entreprise – le bon et le mauvais. Vous êtes peut-être le premier ou la première à constater une activité qui pourrait poser problème. En la signalant, vous pouvez en limiter l'impact négatif potentiel sur l'entreprise et ses collaborateurs. En outre, les remarques et suggestions constructives peuvent permettre d'identifier les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer la culture d'entreprise et nos résultats.

Qu'advient-il des signalements effectués ? Qui peut y accéder ?

Les signalements sont directement saisis sur le serveur sécurisé d'EthicsPoint afin d'éviter toute faille de sécurité. La mise en place et le contrôle du système EthicsPoint sont confiés au Directeur de la Conformité de Linxens et à une équipe dédiée (ensemble, le « **Personnel Autorisé** »).

EthicsPoint informe le Personnel Autorisé lors de la réception d'un signalement. Le Personnel Autorisé engage alors une enquête appropriée, à l'aide de ressources internes et externes disposant de l'expertise requise pour mener des enquêtes. Chaque destinataire des signalements est formé à en conserver le secret absolu.

Sécurité et confidentialité des signalements

Comment le système EthicsPoint assure-t-il la confidentialité ?

Le système EthicsPoint ne procède pas au retracement des appels téléphoniques et n'utilise pas de dispositif d'identification des appelants. Le système EthicsPoint ne génère ni ne conserve le journal des connections internes comportant les adresses IP, de sorte qu'aucune information associant votre ordinateur au système EthicsPoint n'est disponible. Tout signalement provenant de votre ordinateur passe par un portail Internet sécurisé qui n'effectue aucun retracement et n'affiche aucun des noms de l'utilisateur. Enfin, EthicsPoint supprime les adresses Internet afin d'assurer que le système EthicsPoint demeure anonyme. La seule utilisation qu'EthicsPoint fera des informations contenues dans les signalements sera destinée à assurer la transmission des informations à Linxens pour qu'il y soit donné la suite qu'il convient.

EthicsPoint s'est contractuellement engagée à ne pas rechercher l'identité des Lanceurs d'Alertes.

Si vous n'osez pas soumettre un signalement depuis votre ordinateur professionnel, vous pouvez utiliser un autre ordinateur, en dehors de votre lieu de travail (par exemple dans un cybercafé ou chez un ami) pour accéder à la Plateforme dédiée. Toutefois, si vous souhaitez rester anonyme, il vous appartient, en tant qu'auteur du signalement, de veiller à ne pas révéler par inadvertance votre identité dans le corps du message. Évitez par exemple les phrases telles que : « Depuis mon bureau, à côté de celui de Jan Smith ... » ou « En 33 ans d'entreprise ... ». En passant par la Ligne Ethique, vous devrez fournir les mêmes informations que pour un signalement effectué via Internet, et votre interlocuteur saisira vos réponses sur la Plateforme dédiée. Les mesures de sécurité et de confidentialité appliquées sont les mêmes pour tous les modes de signalements.

Conseils et bonnes pratiques

Je ne suis pas sûr(e) que ce que j'ai observé ou entendu constitue un manquement à la politique de l'entreprise ou un comportement contraire à l'éthique, mais cela ne me paraît pas correct. Que dois-je faire ?

Signalez-le. Le système EthicsPoint peut vous aider à préparer et à effectuer votre signalement de manière à ce qu'il soit bien compris. Nous préférons que vous signaliez une situation qui s'avère sans conséquence, plutôt que de laisser un comportement potentiellement contraire à l'éthique sans vérification parce que vous aviez un doute.

Si mon supérieur ou d'autres responsables sont impliqués dans un acte de violation, ne vont-ils pas avoir connaissance du signalement et tenter de le dissimuler ?

Le système EthicsPoint et la notification des signalements sont conçus de manière à ce que les personnes visées ne soient pas informées des signalements les concernant et qu'elles n'aient pas accès aux rapports dans lesquels elles ont été nommées.

Que faire si je me souviens d'un élément important concernant l'incident après avoir effectué le signalement ? Que se passe-t-il si la société a des questions supplémentaires à me poser concernant mon signalement ?

Lorsque vous effectuez un signalement par Internet sur la Plateforme dédiées ou par la Ligne Ethique, vous recevez un identifiant unique et devez choisir un mot de passe. Vous pouvez revenir à tout moment sur le système EthicsPoint, par Internet ou par téléphone, et accéder au signalement initial pour y ajouter des précisions ou répondre aux questions posées par un représentant de l'entreprise et fournir des informations complémentaires qui permettront de résoudre les questions en suspens. Nous vous recommandons vivement de retourner sur la Plateforme dédiée dans le délai indiqué pour répondre aux éventuelles questions de la société. Vous aurez alors engagé un « dialogue anonyme » avec la société, grâce auquel les situations peuvent être non seulement identifiées, mais également réglées, quelle qu'en soit la complexité.

Le signalement d'informations complémentaires est-il aussi sécurisé que le signalement initial ?

Toutes les correspondances échangées par le biais du système EthicsPoint bénéficient des mêmes mesures de confidentialité et d'anonymat que le signalement initial.

Puis-je effectuer un signalement même si je n'ai pas accès à Internet ?

Vous pouvez effectuer un signalement via le système EthicsPoint à partir de n'importe quel ordinateur disposant d'une connexion à Internet. Vous pouvez effectuer un signalement de chez vous. De nombreux lieux publics, y compris les bibliothèques municipales, disposent d'ordinateurs connectés à Internet. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou ne souhaitez pas utiliser d'ordinateur, vous pouvez appeler la Ligne Ethique, disponible 24h/24 et 365 jours par an.